

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son septième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 23 mai 2017, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 33 — *Loi sur l'indexation du salaire minimum (modification du Code des normes d'emploi)/The Minimum Wage Indexation Act (Employment Standards Code Amended)*

Composition du Comité :

- M. ALLUM;
- M. le *ministre* CULLEN;
- M. le *ministre* FIELDING;
- M. HELWER;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. LINDSEY;
- M^{me} MARCELINO (Logan);
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. NESBITT;
- M. PIWNIUK;
- M. YAKIMOSKI (vice-président).

Le Comité a élu M. PIWNIUK à la présidence.

Exposés oraux :

Le comité a entendu 17 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 33 — *Loi sur l'indexation du salaire minimum (modification du Code des normes d'emploi)/The Minimum Wage Indexation Act (Employment Standards Code Amended)* :

James Rilett	Restaurants Canada
Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
Michelle Gawronsky	Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba
Bob Moroz	Particulier
Molly McCracken (avec le consentement du Comité)	Centre canadien de politiques alternatives
Josh Brandon	Make Poverty History Manitoba
Jonathan Alward	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Darcy Penner	Réseau canadien de développement économique communautaire
Lynne Fernandez	Centre canadien de politiques alternatives
Loren Remillard	Chambre de commerce de Winnipeg
Cory Kolt	Chambre de commerce du Manitoba
Michael Chin	Particulier
Scott Jocelyn	Manitoba Hotel Association
Paul McKie	UNIFOR
Nicole Dvorak	Particulier
Matt McLean	Syndicat canadien de la fonction publique
Carlos Sosa	Particulier

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 33) — *Loi sur l'indexation du salaire minimum (modification du Code des normes d'emploi)/The Minimum Wage Indexation Act (Employment Standards Code Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

M. PIWNIUK

Le 23 mai 2017